

Le Bulletin

Comptes 2004

Comme chaque année, le Conseil de l'Ordre publie, dans ce numéro spécial, les comptes de l'Ordre et de la CARPA.

Ces comptes ont été approuvés par le Conseil de l'Ordre et soumis à l'assemblée générale de la CARPA (cf. Bulletin n°23 du 28 juin 2005).

La présentation des montants, postes par postes, et les explications complémentaires correspondent à la nécessaire transparence de la gestion conduite par les élus et les services de l'Ordre.

Table des matières

Notre Barreau	page 4
Combien sommes-nous	page 4
Commentaires sur les comptes	page 5
Le résultat d'exploitation de l'Ordre des avocats	page 5
Présentation des principaux postes de charges de l'Ordre des avocats	page 5
Assurances	
Dépenses d'assurances de l'Ordre (en millions d'euros)	page 6
Présentation des différents postes de produits	page 7
Assurances	
Cotisations	
Autres produits	
Le résultat financier de l'Ordre des avocats	page 8
Le résultat de l'Ordre	page 8
Comptes de la CARPA	page 9
Compte de résultat CARPA - 2004	page 9
Réponses à vos questions	page 11
Quel est le montant des secours versés à certains confrères ?	page 11
Quelles a été l'indemnité versée au cabinet du Bâtonnier ?	page 11
Que reçoivent les membres du Conseil de l'Ordre ?	page 11
Combien coûtent les déplacements et les missions du Bâtonnier et les représentants de l'Ordre ?	page 11
Combien coûtent les manifestations de la Rentrée du Barreau ?	page 11
Combien coûte la campagne de communication institutionnelle ?	page 11
Combien coûte la communication de l'Ordre (hors communication institutionnelle) ?	page 12
Qui contrôle les comptes de l'Ordre et de la CARPA ?	page 12
Quel est le nombre de salariés de l'Ordre ?	page 12
Quel est le montant des subventions versées par l'Ordre aux syndicats et associations du Barreau ?	page 13
Combien coûte la formation professionnelle ?	page 13
Bilans et comptes de résultat	page 14
Ordre	page 14
CARPA	page 18
Tableau de synthèse	page 22
Part respective des cotisations, des produits financiers et des produits des services dans le financement du budget (hors assurances professionnelles) cumulé Ordre + CARPA	

Editorial

Jean-Marie Burguburu
Bâtonnier de l'Ordre

Pendant son mandat de deux ans, le Bâtonnier - avec le Conseil de l'Ordre - présente une fois les comptes du Bâtonnat précédent et la seconde fois ceux de sa propre gestion pour la première année de son mandat. L'année suivante, c'est son successeur qui présentera les comptes de la seconde année du mandat de son prédécesseur.

Ce système est la marque de la pérennité de l'Ordre et de la permanence de son activité au-delà de la rotation rapide des responsables.

Il implique la poursuite des actions engagées et parfois leur ré-orientation. Il permet le lancement d'actions nouvelles comme la communication institutionnelle engagée en 2004 et dont la charge a été transmise, pour les années ultérieures, au Conseil National des Barreaux.

Sans l'effort initial de notre Ordre, rien n'aurait été possible. Mais cet effort a été cadré et financé par prélèvement sur une réserve constituée à cet effet (voir p.11).

Les résultats encore positifs pour l'Ordre (de près de 2 000 000 €) et pour la CARPA (avant la constitution de réserves) ne permettent pas de relâcher l'effort de rigueur dans la gestion tant sont fragiles les prévisions en termes d'évaluations des taux d'intérêt et certaines au contraire, les hausses de charges de toute nature.

Pour le bien de tous, la gestion est assurée, avec les services de l'Ordre et de la CARPA, par le Délégué aux finances et à l'administration de l'Ordre, Monsieur Jean-Charles Krebs et la Commission des finances de l'Ordre et par le Secrétaire général de la CARPA, M. Jean-Christophe Barjon et le Comité de direction de la Caisse.

Il faut les en remercier.

Notre Barreau

COMBIEN SOMMES-NOUS ?

ANNÉE	INSCRITS	STAGIAIRES	TOTAL
1994	8 926	2 515	11 441
1995	9 733	2 398	12 131
1996	10 284	2 290	12 574
1997	10 713	2 304	13 017
1998	10 937	2 639	13 576
1999	11 155	2 966	14 121
2000	11 597	3 308	14 905
2001	12 464	3 077	15 541
2002	12 921	3 436	16 357
2003	13 410	3 719	17 129
2004	13 754	4 115	17 869

Au 31 décembre 2004, nous étions 17869 en exercice au Barreau de Paris, dont 4115 stagiaires, auxquels s'ajoutent 1192 avocats honoraires. Le nombre d'avocats du barreau s'est accru dans les dernières années d'environ 800 par an.

Commentaires sur les comptes

Les comptes de résultat et les bilans de l'Ordre et de la CARPA, qui sont présentés ci-après, ont été certifiés par les commissaires aux comptes pour la CARPA conformément à la réglementation en vigueur, et soumis volontairement à un audit des commissaires aux comptes pour l'Ordre. Aucune réserve n'a été formulée.

Les valeurs sont exprimées en euros TTC.

LE RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'ORDRE

■ Présentation des principaux postes de charges d'exploitation de l'Ordre

	2004	2003	progression en %
Total charges d'exploitation	46 160 548	39 515 481	16,82%
<i>dont assurances professionnelles</i>	18 414 952	16 567 934	11,15%
<i>dont communication institutionnelle</i>	2 911 362	0	
<i>dont amortissements</i>	798 332	803 964	-0,70%
<i>dont provisions pour impayés</i>	2 179 715	1 571 225	38,73%
<i>autres charges d'exploitation</i>	22 654 519	21 376 322	5,98%

Le total comptable des charges d'exploitation de l'Ordre a progressé de 16,82%.

Ce total comprend le montant des primes d'assurances responsabilité civile professionnelle (RCP) et de prévoyance, lesquelles sont ensuite recouvrées auprès de nos confrères.

En 2004, l'Ordre a financé le lancement de la campagne institutionnelle sur la profession d'avocat, en partenariat avec le CNB.

Le total comprend également la dotation aux provisions, qui concerne essentiellement les cotisations non payées, et la dotation aux amortissements.

En dehors de ces postes particuliers, la progression des charges d'exploitation ressort à +5,98%

• Assurances

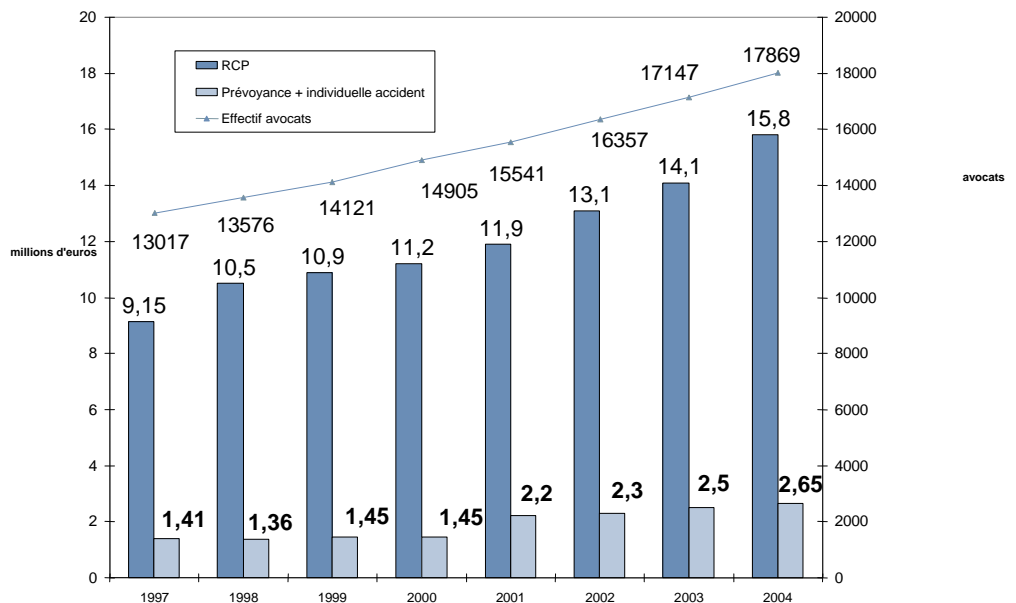
La prime globale au titre de l'assurance RCP pour l'exercice 2004 s'est élevée à 15 773 140 € tandis que l'assurance prévoyance a représenté 2 534 884 € et l'individuelle accident (IA) 106 928 €. L'ensemble a progressé de 11,15% entre 2003 et 2004.

Ces assurances représentent le poste de charges le plus important pour le barreau, même s'il n'a pas d'incidence sur le résultat de l'Ordre puisqu'il est recouvré auprès de nos confrères.

Les primes sont fermement discutées avec nos assureurs mais, comme le montre le tableau ci-dessous, elles sont en constante augmentation. Celle-ci est due à la croissance du nombre d'avocats inscrits au barreau de Paris et à une hausse de la sinistralité.

Sur les cinq dernières années, le nombre de sinistres a été d'environ 450 par an. Leur nombre est relativement stable. Leur coût moyen diminue, il est de 23 000 € en 2004, contre 32 800 € en 2003, il est de même inférieur au coût moyen 2002 (27 000 €). Il faut préciser que le montant des sinistres ne peut être définitivement établi qu'après plusieurs années, en raison des délais des décisions de justice et des accords susceptibles d'intervenir.

■ Dépenses d'assurances de l'Ordre (en millions d'euros)



■ Présentation des différents postes de produits

	2004	2003
Chiffre d'affaires net et autres produits	37 441 736	34 687 812
<i>dont assurances</i>	<i>18 728 696</i>	<i>17 263 608</i>
<i>dont cotisations</i>	<i>13 485 570</i>	<i>12 240 596</i>
<i>dont autres produits</i>	<i>5 227 470</i>	<i>5 183 608</i>
Subvention article 235-1	1 778 543	1 703 862
Reprise de provisions	1 941 074	2 792 099
Total des produits financiers	8 431 074	9 190 593
Total des produits exceptionnels	288 716	282 770
Total des produits	49 881 143	48 657 136

- Assurances

Ce poste est la contrepartie de celui figurant à ce titre à la rubrique des charges. Il représente la somme appelée auprès de nos confrères.

- Cotisations

Le barème des cotisations ordinales n'a pas été modifié depuis 1991, si ce n'est l'introduction d'une tranche supérieure pour les revenus supérieurs à 266 700 € en 2002.

La progression constatée en 2004 provient de la croissance des effectifs du barreau et de celle du revenu moyen.

En diminution de l'actif brut du bilan apparaît une provision pour cotisations non réglées de 2 179 715 €.

Au 31 décembre 2004, la dette des avocats en exercice représentait 4 056 539 €, et celle des avocats ayant quitté le barreau, 1 017 518 €.

L'Ordre poursuit sa politique de recouvrement tout en restant attentif aux situations difficiles qui lui sont révélées.

- **Autres produits**

Les cotisations recouvrées ne financent que 60% des charges d'exploitation hors assurances professionnelles, amortissements et communication institutionnelle de l'Ordre.

L'Ordre, sans en retirer de bénéfice et souvent même à perte, propose à nos confrères certains services à un tarif calculé au plus juste pour couvrir au moins partiellement les charges : SVS, BCS, BRA, centre de documentation, etc. Grâce à des progrès dans l'organisation, ce tarif n'a pas, pour l'essentiel, connu d'augmentation depuis de nombreuses années.

LE RÉSULTAT FINANCIER DE L'ORDRE

En 2004, le résultat financier a atteint le niveau de 7 312 587 €, contre 9 216 318 € en 2003.

Ce résultat est dû à la conjonction de plusieurs facteurs positifs :

- les marchés financiers ont rattrapé une partie de leur baisse antérieure ; le marché des actions, notamment, a progressé (+7,4% pour le CAC40 en 2004) ; cette hausse a permis une revalorisation de certains placements diversifiés que l'Ordre avait conservés ;
- la stratégie de placements élaborée par la Commission des Finances en 2002 a pleinement produit ses effets en 2003, de même qu'en 2004.

LE RÉSULTAT DE L'ORDRE

Il ressort pour 2004 à +1 983 471 € contre +8 711 684 € en 2003.

Il correspond à la différence entre le total des produits et le total des charges (exploitation, financier, exceptionnel).

Dans une moindre mesure qu'en 2003, ce résultat 2004 est une fois encore exceptionnel. Il est dû au bon résultat financier qui a permis de couvrir d'une part un déficit d'exploitation maîtrisé, mais aussi la communication institutionnelle, nouvelle source de dépense 2004 qui sera détaillée plus loin.

Comptes de la CARPA

La CARPA, au service des avocats, gère les fonds maniés par nos confrères. Le placement des fonds permet de dégager une marge contributive affectée au financement de services d'intérêt général : formation, accès au droit, prévoyance, assurances maniements de fonds.

Le résultat de cette activité est résumé dans le tableau ci-après, qui dégage la marge « contributive » de la CARPA et son affectation aux différentes missions, ainsi que le coût de chacune d'entre elles, avant de faire apparaître le résultat comptable.

La CARPA assure également la gestion administrative et financière de l'aide juridique.

En euros		Réalisé 2003	Réalisé 2004
I Produits		21 915 365	22 572 461
	Produits Maniements de Fonds	21 780 699	22 425 052
	Locations Immobilières	134 666	147 409
II Charges		4 642 247	4 386 700
	Autres achats et charges externes	1 235 561	1 111 967
	Assurances Maniements de Fonds	1 274 400	861 392
	Impôts et Taxes (dont IS)	72 704	74 214
	Salaires et Charges	1 891 863	2 074 243
	Charges exceptionnelles	23 353	22 938
	Dotations aux provisions	144 649	267 863
	Solde sur exercices antérieurs	-283	-25 917
	<i>Dont Service Accès au Droit (1)</i>	<i>863 367</i>	<i>974 505</i>
II Dotation aux Amortissements	-	616 771	700 269
	Dotations aux Amortissements	616 771	700 269
IV Capacité contributive de la CARPA aux missions de l'article 235-1 (I-II-III)		16 656 347	17 485 492
V Missions Article 235-1		11 584 976	12 191 614
	Participation form. Professionnelle	2 885 567	3 091 069
	Conférence du Stage	18 000	18 000
	Prévoyance APBF	3 204 089	3 521 671
	Prévoyance CNBF	2 374 911	2 517 396
	Prévoyance Poignard	1 137 638	1 063 796
	Financement d'équilibre Accès au Droit (2)	260 909	206 139
	Participation Carpa art 235-1	1 703 862	1 773 543
	<i>vestiaire</i>	<i>992 162</i>	<i>1 078 354</i>
	<i>publications informations</i>	<i>306 854</i>	<i>356 349</i>
	<i>service social</i>	<i>404 846</i>	<i>338 840</i>
Total (IV-V)		5 071 371	5 293 878
VI Constitution de réserves		0	5 293 878
	Réserve Formation continue des avocats		1 500 000
	Réserve foncière		3 793 878
Solde après affectation		5 071 371	0

Remarque : coût total de l'Accès au Droit (1)+(2)

1 124 276

1 180 644

Les ressources de la CARPA sont exclusivement constituées des produits issus de la gestion de ses placements.

Les décisions mises en œuvre début 2002 par la Commission des Finances et portant sur la réallocation des placements ont pleinement porté leurs fruits en 2003, ainsi qu'en 2004.

Les charges d'exploitation récurrentes pour la CARPA sont de 4 386 700 €. Les produits de placement atteignent 22 425 052 €.

L'assurance de non-représentation des fonds a diminué de 413 800 € suite à la renégociation du contrat avec l'assureur.

Le personnel de la CARPA est stable (34 personnes en 2004 contre 35 en 2003), en dépit du nombre accru de missions et de la croissance des fonds déposés, et grâce notamment aux investissements informatiques.

Le coût des missions de la CARPA s'est accru du fait d'un nombre plus important d'avocats bénéficiant de la formation et de la prévoyance.

Le financement d'équilibre de l'accès au droit qui figure dans le tableau correspond au solde entre les subventions reçues et les honoraires versés au titre des missions (AJ, garde à vue, permanences pénales, etc.). Le coût total de l'accès au droit pris en charge par la CARPA, frais de fonctionnement inclus (14 personnes à temps plein) s'élève en 2004 à 1 180 644 €. Par ailleurs, après avis du conseil consultatif de la CARPA, celle-ci prend en charge, depuis 2003, le coût de services d'intérêt collectif (vestiaire, publications et informations, service social).

Le résultat 2004 est en progression par rapport à 2003, passant de 5 071 371 € à 5 293 878 €. Les nouvelles obligations de formation des avocats entraîneront pour la CARPA de nouvelles charges et investissements. La constitution d'une réserve foncière est apparue également nécessaire.

Ainsi le Conseil de l'Ordre du 21 juin 2005 a-t-il décidé d'affecter l'excédent :

- ➔ réserve formation continue 1 500 000 €
- ➔ réserve foncière 3 793 878 €

Le passif du bilan est présenté dans les tableaux suivants après affectation du résultat.

Réponses à vos questions

Quel est le montant des secours versés à certains confrères ?

Depuis le 1^{er} janvier 2001, l'allocation Poignard est prise en charge par la CARPA dans le cadre des missions qui lui ont été confiées en application de l'article 235-1 du décret du 27 novembre 1991 modifié ; elle a représenté un coût de 1 063 796 € en 2004. En outre, les dépenses de secours exceptionnels ont représenté 32 884 € ; elles répondent à des besoins ponctuels s'inscrivant dans le cadre des travaux de la commission sociale.

Quelle a été l'indemnité versée au cabinet du Bâtonnier ?

En 2004, elle a été de 146 960 € TTC ; ce montant est quasiment stable depuis 1997.

Que reçoivent les membres du Conseil de l'Ordre ?

Ils ne perçoivent aucune indemnité.

Combien coûtent les déplacements et les missions du Bâtonnier et des représentants de l'Ordre ?

Le total des postes voyages et frais de mission s'est élevé à 379 957 € en 2004.

Combien coûtent les manifestations de la Rentrée du Barreau ?

Ce poste comprend les coûts de l'organisation de la Rentrée du Barreau de Paris et de la soirée. Le total figure dans les comptes de 2004 pour 822 553 €. Ce montant s'entend outre la subvention de 40 000 € hors taxes versée à l'Association pour la Rentrée du Barreau.

Combien coûte la campagne de communication institutionnelle ?

En 2004, l'Ordre des Avocats de Paris a initié la campagne nationale de communication institutionnelle en prenant à sa charge les premières dépenses jusqu'au 31 décembre 2004 sans augmentation des cotisations. Dans le cadre de l'accord de partenariat signé avec le Conseil National des Barreaux, celui-ci poursuit le financement de la campagne en 2005.

Les dépenses réalisées par l'Ordre en 2004 au titre de la communication institutionnelle se sont élevées à 2 911 362 €. Elles sont intégralement prélevées sur la réserve communication déjà existante qui avait été votée lors du Conseil de l'Ordre du 25 mai 2004.

Les dépenses se décomposent en achats d'espaces média (campagne télévision, presse, internet), en production (réalisation du film, de photos, annonces), en kits de communication, en honoraires de l'agence retenue après un appel d'offres sélectif (conception, création, coordination), et en évaluation de la campagne (post-tests).

Combien coûte la communication de l'Ordre (hors communication institutionnelle) ?

Le coût des actions de communication et des publications de l'Ordre apparaît dans les comptes «Bulletin du Barreau», «communication interne», «éditions spéciales», «salons et colloques», ainsi que dans le compte «prestations extérieures» pour la partie qui concerne des travaux de communication confiés à des tiers. A cela s'ajoutent les coûts de fonctionnement du service.

Le total hors frais de personnel s'élève à 835 617 € en 2004.

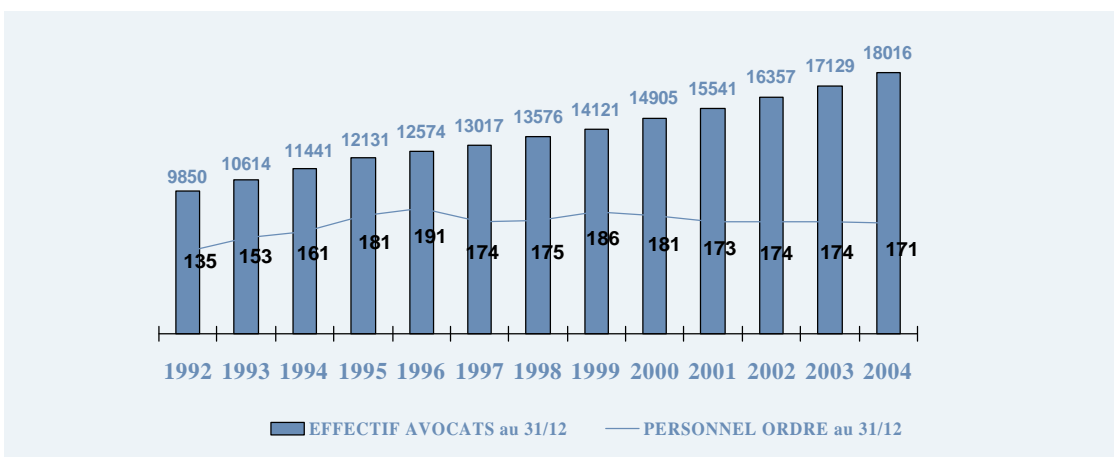
L'opération «démantèlement du TGI» fait partie des actions marquantes de la communication du Barreau de Paris pour l'année 2004, tout comme le renouvellement du logo, la refonte de la charte graphique, et l'édition d'un rapport annuel d'activité.

Par ailleurs, il convient de noter que la CARPA prend en charge depuis 2003 une partie de ces coûts, ce qui a représenté en 2004 une participation de 356 348 € dans le cadre des actions relevant de l'article 235-1 du décret du 27 novembre 1991 modifié.

Qui contrôle les comptes de l'Ordre et de la CARPA ?

Les comptes sont établis par la Commission des Finances, approuvés par le Conseil après débat. La CARPA, de par la loi, est dotée de trois commissaires aux comptes. L'Ordre n'étant pas soumis à cette obligation, a néanmoins choisi depuis plusieurs années de faire contrôler ses comptes dans le cadre d'un audit contractuel, dont la mission est similaire à celle d'un commissaire aux comptes. Dans la continuité, sur décision du Conseil de l'Ordre, l'Ordre des Avocats de Paris a désormais également un commissaire aux comptes, nommé pour six exercices à compter du 1^{er} janvier 2005 (voir éditorial du Bulletin n°23 du 28 juin 2005).

Quel est le nombre de salariés de l'Ordre ?



Le tableau ci-dessus compare l'évolution du nombre d'avocats inscrits au barreau de Paris et celle du nombre de salariés de l'Ordre.

La masse salariale reste le poste de fonctionnement le plus important.

En 2004, le total du poste « salaires et traitements » et « charges sociales » s'est élevé à 9 566 255 €, contre 9 275 549 € en 2003, soit une progression de 3,1%.

L'effet de ciseau (croissance du nombre d'avocats et stabilité du personnel) est le résultat d'une politique volontariste dont les principaux volets ont été la mise en place d'outils informatiques performants et une meilleure organisation. La faculté d'adaptation du personnel de l'Ordre et sa motivation ont été des facteurs clés de succès.

Quel est le montant des subventions versées par l'Ordre aux syndicats et associations du Barreau ?

en €	syndicats et organisations professionnelles	associations sportives	autres associations	adhésions organisations	Total
2003	127 602	34 825	70 234	201 800	434 461
2004	169 500	9 000	75 050	243 951	499 505

Une procédure d'attribution a été mise en place qui requiert des attributaires potentiels la remise d'un dossier complet. Le dossier est ensuite examiné par la Commission des Finances, puis transmis pour vote au Conseil de l'Ordre.

Combien coûte la formation professionnelle ?

Depuis la réforme du financement de la formation de 2002, l'ensemble des coûts des différents centres de formation est globalisé au niveau national. Son financement est ensuite réparti, après déduction de la contribution de l'Etat, par le CNB sur les différents barreaux.

Pour le barreau de Paris, la CARPA s'acquitte de ce financement par un versement au CNB au titre de la péréquation nationale et un versement direct à l'EFB pour un total, en 2004, de 3 091 069 €, ainsi que la mise à disposition gratuite des locaux de la rue de Charenton, dont la valeur est estimée à 645 000 € par an.

Le coût ainsi calculé figure dans les comptes de la CARPA au titre de ses missions relevant de l'article 235-1 du décret du 27 novembre 1991 modifié ; il est financé par sa marge contributive.



BILANS ET COMPTES DE RESULTAT

Ordre des Avocats de Paris
Bilan au 31 décembre 2004

ACTIF

		Exercice N, clos le 31-12-2004			Exercice précédent clos le 31-12-2003	
		Brut	Amortissements ou provisions	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (O)						
Actifs immobilisés	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Concessions, brevets et droits similaires	871 749	-607 697	264 052	127 938
		Fonds commercial				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			0	31 138
	Immobilisations corporelles	Terrains	4 315 180		4 315 180	4 315 180
		Constructions	13 558 756	-1 355 381	12 203 375	12 469 507
		Installations techniques, matériel et outillage industriel	18 913	-13 390	5 523	9 453
		Autres immobilisations corporelles	2 506 002	-1 357 134	1 148 869	1 508 713
		Immobilisations en cours				
		Avances et acomptes				
	Immobilisations financières	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence				
		Autres participations	1 372	-1 372	0	0
		Créances rattachées à des participations	7 885 892	-7 885 892	0	0
		Autres titres immobilisés				
		Prêts	393 712	-154 442	239 270	96 162
		Autres immobilisations financières	80 781		80 781	52 933
TOTAL (I)		29 632 358	-11 375 308	18 257 050	18 611 024	
Actifs circulants	Stocks	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
	Créances	Avances et acomptes versés sur commandes	65 882		65 882	8 212
		Clients et comptes rattachés	5 660 712	-2 188 186	3 472 526	3 410 045
		Autres créances	2 700 894	-665 650	2 035 244	1 993 439
		Capital souscrit, appelé, non versé				
		Valeurs mobilières de placement	268 709 960		268 709 960	241 879 726
Disponibilités	49 137 404		49 137 404	14 800 850		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance	142 167		142 167	28 357	
	TOTAL (II)	326 417 019	-2 853 836	323 563 183	262 120 629	
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
	Primes de remboursement des obligations (IV)					
	Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL GENERAL (O à V)		356 049 376	-14 229 143	341 820 233	280 731 653	

Ordre des Avocats de Paris

Bilan au 31 décembre 2004

PASSIF

		Exercice 2004	Exercice 2004 après affectation	Exercice 2003
Capitaux propres	Capital social ou individuel			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport			
	Ecart de réévaluation	18 107 878	18 107 878	18 107 878
	Réserve légale			
	Réserve statutaires ou contractuelles			
	Réserves réglementées			
	Autres réserves	7 000 000	4 088 638	
	Report à nouveau	9 796 592	14 691 425	8 084 908
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 983 471	0	8 711 684
	Subventions d'investissement			
	Provisions réglementées			
		TOTAL (I)	36 887 941	36 887 941
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			
	Avances conditionnées			
	TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	260 588	260 588	23 718
	Provisions pour charges	259 098	259 098	
	TOTAL (III)	519 686	519 686	23 718
Dettes	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	36 489 164	36 489 164	20 081 205
	Emprunts et dettes financières divers	4 698 388	4 698 388	4 536 693
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	253 080 909	253 080 909	215 164 512
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 277 129	8 277 129	4 522 647
	Dettes fiscales et sociales	1 863 686	1 863 686	1 464 268
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			31 138
	Autres dettes	3 330	3 330	3 002
Comptes régul.	Produits constatés d'avance			
	TOTAL (IV)	304 412 606	304 412 606	245 803 465
	Ecart de conversion passif (V)			
	TOTAL GENERAL (I à V)	341 820 233	341 820 233	280 731 653

Ordre des Avocats de Paris Compte de résultat au 31 décembre 2004

1^{ère} partie

		Exercice 2004			Exercice 2003	
		France	Exportation	Total		
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	30 753		30 753	48 160	
	Production vendue <					
	Biens					
	Services	37 410 984		37 410 984	34 639 652	
	Chiffre d'affaires net	37 441 736	0	37 441 736	34 687 812	
	Production stockée					
	Production immobilisée					
	Subventions d'exploitation			1 778 543		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			1 941 074	4 495 961	
	Autres produits			10		
Total des produits d'exploitation (I)				41 161 363	39 183 773	
Charges d'exploitation	Achats de marchandises (y compris droits de douane)			511 962	511 340	
	Variation de stocks (marchandises)					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					
	Autres achats et charges externes			32 068 842	25 251 416	
	Impôts, taxes et versements assimilés			807 935	775 146	
	Salaires et traitements			6 548 169	6 362 085	
	Charges sociales			3 018 086	2 913 464	
	Dotations d'exploitation	Sur immobilisations <	Dotations aux amortissements		798 332	803 964
			Dotations aux provisions			
		Sur actif circulant : dotation aux provisions				2 334 157
	Pour risques et charges : dotation aux provisions				56 957	
	Autres charges				16 110	973 109
	Total des charges d'exploitation (II)				46 160 548	39 515 481
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)				-4 999 186	-331 708	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée			(III)		
	Perte supportée ou bénéfice transféré			(IV)		
Produits financiers	Produits financiers de participations					
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif imobilisé					
	Autres intérêts et produits assimilés			2 591 671	704	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					
	Différence positives de change					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			5 839 403	9 189 889	
Total des produits financiers (V)				8 431 074	9 190 593	
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions					
	Intérêts et charges assimilées			1 118 487	-25 725	
	Différences négatives de change					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières (VI)				1 118 487	-25 725	
2 - RESULTAT FINANCIER (V-VI)				7 312 587	9 216 318	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+II-IV+V-VI)				2 313 401	8 884 610	

Ordre des Avocats de Paris

Compte de résultat au 31 décembre 2004

		Exercice 2004	Exercice 2003
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	264 466	85 222
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	9 000	175 316
	Reprises sur provisions et transferts de charges	15 250	22 232
	Total des produits exceptionnels (VII)	288 716	282 770
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	164 385	316 754
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		138 942
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	195 163	
	Total des charges exceptionnelles (VIII)	359 548	455 696
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL		-70 832	-172 926
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			
Impôt		259 098	
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)		49 881 153	48 657 136
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)		47 897 682	39 945 452
5 - BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		1 983 471	8 711 684

CARPA

Bilan au 31 décembre 2004

ACTIF

		Exercice N, clos le 31-12-2004			Exercice précédent clos le 31-12-2003	
		Brut	Amortissements provisions	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (O)						
Acifs immobilisés	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Concessions, brevets et droits similaires	294 882	-109 698	185 183	110 179
		Fonds commercial				
		Autres immobilisations incorporelles	75 928		75 928	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				0	117 910
	Immobilisations corporelles	Terrains	6 297 558		6 297 558	6 297 558
		Constructions	22 542 305	-2 254 230	20 288 074	20 738 920
		Installations techniques, matériel et outillage industriel			0	0
		Autres immobilisations corporelles	1 012 366	-587 547	424 819	552 632
		Immobilisations en cours			0	13 772
	Avances et acomptes					
	Immobilisations financières	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence				
		Autres participations	63 234	-152	63 082	63 082
		Créances rattachées à des participations	934 394	-876 210	58 184	106 184
Autres titres immobilisés						
Prêts		25 917		25 917	0	
Autres immobilisations financières		147 984		147 984	87 268	
TOTAL (I)		31 394 567	-3 827 839	27 566 728	28 087 504	
Actifs circulants	Stocks	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
	Créances	Avances et acomptes versés sur commandes		5 478	5 478	105 414
		Clients et comptes rattachés				
		Autres créances		452 530	-686	451 844
Capital souscrit, appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement		612 756 775		612 756 775	540 975 496	
Disponibilités		29 705 757		29 705 757	28 731 743	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance		10 572		10 572	17 100
	TOTAL (II)		642 931 111	-686	642 930 425	570 067 485
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
	Primes de remboursement des obligations (IV)					
	Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL GENERAL (O à V)		674 325 679	-3 828 525	670 497 154	598 154 989	

		Exercice 2004	Exercice 2004 après affectation	Exercice 2003
Capitaux propres	Capital social ou individuel			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport			
	Ecart de réévaluation	29 148 561	29 148 561	29 148 561
	Réserve légale			
	Réserve statutaires ou contractuelles			
	Réserves réglementées			
	Autres réserves		5 293 878	
	Report à nouveau	16 039 715	16 039 715	10 968 345
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	5 293 878	0	5 071 371
	Subventions d'investissement			
	Provisions réglementées			
		TOTAL (I)	50 482 154	50 482 154
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			
	Avances conditionnées			
	TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	46 226	46 226	46 226
	Provisions pour charges	526 530	526 530	257 460
	TOTAL (III)	572 756	572 756	303 686
Dettes	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	610 921 375	610 921 375	542 838 813
	Emprunts et dettes financières divers	10 565	10 565	8 378
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 751 247	1 751 247	5 439 842
	Dettes fiscales et sociales	2 756 400	2 756 400	4 367 958
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Autres dettes	4 002 657	4 002 657	8 037
Comptes régul.	Produits constatés d'avance			
	TOTAL (IV)	619 442 244	619 442 244	552 663 027
	Ecarts de conversion passif (V)			
	TOTAL GENERAL (I à V)	670 497 154	670 497 154	598 154 989

CARPA

Compte de résultat au 31 décembre 2004

1^{ère} partie

		Exercice 2004			Exercice 2003	
		France	Exportation	Total		
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises					
	Production vendue <	Biens				
		Services			0	143 006
	Chiffre d'affaires net	0	0	0	143 006	
	Production stockée					
	Production immobilisée					
	Subventions d'exploitation			458 080	412 903	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				84 295	
	Autres produits			143 978		
		Total des produits d'exploitation (I)			602 058	640 204
Charges d'exploitation	Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
	Variation de stocks (marchandises)					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				87 922	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					
	Autres achats et charges externes			14 724 537	14 471 012	
	Impôts, taxes et versements assimilés			209 188	184 926	
	Salaires et traitements			1 238 376	1 152 157	
	Charges sociales			579 516	554 930	
	Dotations d'exploitation	Sur immobilisations <	Dotations aux amortissements		969 340	616 771
			Dotations aux provisions			
		Sur actif circulant : dotation aux provisions				
		Pour risques et charges : dotation aux provisions			0	303 686
	Autres charges					
	Total des charges d'exploitation (II)			17 720 957	17 371 403	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)				-17 118 899	-16 731 199	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée		(III)			
	Perte supportée ou bénéfice transféré		(IV)			
Produits financiers	Produits financiers de participations			3 432	3 432	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					
	Autres intérêts et produits assimilés			2 740 408	2 574 600	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					
	Différences positives de change					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			19 694 287	19 182 103	
	Total des produits financiers (V)			22 438 127	21 760 134	
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions					
	Intérêts et charges assimilées			9 644	15 758	
	Différences négatives de change					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
	Total des charges financières (VI)			9 644	15 758	
2 - RESULTAT FINANCIER (V-VI)				22 428 483	21 744 376	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)				5 309 585	5 013 177	

		Exercice 2004	Exercice 2003
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	27 123	103 111
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	400	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels (VII)	27 523	103 111
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	22 047	23 456
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 292	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total des charges exceptionnelles (VIII)	23 339	23 456
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL		4 184	79 655
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			
Impôts sur les bénéfices		19 891	21 462
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)		23 067 708	22 503 449
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)		17 773 830	17 432 079
5 - BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		5 293 878	5 071 371

Tableau de synthèse

Part respective des cotisations, des produits financiers et des produits des services dans le financement du budget (hors assurances professionnelles) cumulé Ordre + CARPA

Produits	Part dans le total des produits	Réalisé 2004	part dans le financement du budget *
Cotisations ordinales	26,93%	12 922 938	32,52%
Produits des services	11,51%	5 523 233	13,90%
Produits financiers nets	61,56%	29 538 891	74,34%
Total	100,00 %	47 985 062	120,77%

** pour un total charges de 39 732 497
(hors communication institutionnelle)*

Les cotisations représentent, on le voit, à peine plus du quart des produits : c'est une raison supplémentaire pour en effectuer le règlement ponctuel, car l'Ordre et la CARPA n'ont d'influence directe ni sur le taux des produits financiers, ni sur le montant des encours permettant de constituer l'assiette de ces produits financiers venant s'ajouter au produit des cotisations.